

RÉGIONALISATION

Requiem pour les titres-services ?



© Fotolia

Les titres-services sont grands pourvoyeurs d'emplois. Mais de plus en plus d'entreprises du secteur sont en difficulté. Et le système coûte cher à l'État. La compétence sera régionalisée en 2014. Il s'impose donc de réévaluer le cadre et de prendre des options politiques d'avenir pour éviter la mort des titres-services.

« **U**n virage à ne pas manquer ! » De l'aveu même de Sébastien Pereau, secrétaire général de Concertes, plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale, voilà la réalité face à laquelle se trouve le secteur des titres-services. Considéré comme florissant il y a quelques années, cité en exemple au plus fort de la crise parce qu'il limitait l'explosion du nombre de chômeurs et permettait de mettre au travail des personnes éloignées du marché de l'emploi, le secteur a connu ces derniers temps de nombreuses faillites. En 2012, 2721 entreprises étaient actives dans le secteur et offraient du travail à près de 130000 personnes. Mais une centaine d'entreprises ont dû fermer pendant le premier semestre 2013 et on en annonce autant pour le second semestre.

AIDES-MÉNAGÈRES.

Un système à plusieurs vitesses.

DANS LE ROUGE

Pour Nathalie Garcia-Hamtiaux, présidente d'Unitis, une ASBL qui regroupe différentes entreprises de titres-services, « *les entreprises de titres-services qui sont à l'équilibre sont contentes. Mais beaucoup d'entre elles sont dans le rouge. Ce seront les entreprises qui fermeront demain.* » Comment expliquer cette évolution ? Certains pointent la mauvaise gestion de certaines de ces sociétés. D'autres accusent les augmentations successives du prix des titres-services, qui les rendent de moins en moins attractifs et risquent de renvoyer à nouveau une série de salariés vers le travail au noir, sans sécurité d'emploi ni protection sociale... et sans rentées de sécurité sociale pour l'État.

RÉGIONALISATION

Quoi qu'il en soit, la perspective de la régionalisation des titres-services n'apaise pas les inquiétudes. Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, la matière sera en effet de la compétence des Régions en 2014. Concrètement, les Régions pourront décider des règles relatives à l'intervention des pouvoirs publics dans la valeur d'échange du titre-service, de la définition des activités autorisées, de la réglementation des prix et de la déductibilité fiscale qui accompagne leur achat. Mais ces transferts de compétences vont de pair avec des transferts financiers qui ne sont pas nécessairement toujours à l'avantage des Régions. Les aides à l'emploi, qui sont liées à l'utilisation des titres-services, transfèrent ainsi 28,4% des moyens à la Wallonie, selon une clé de répartition proportionnelle à l'IPP (impôt des personnes physiques) alors que la Wallonie utilise actuellement 35% de ces moyens. La Région de Bruxelles-Capitale recevra pour sa part 8,5% du budget alors qu'elle en utilisait 15%. Or, ces aides sont essentielles pour la poursuite du système et la survie des entreprises.

DISPARITÉS

Dans le secteur, des entreprises de profils très différents sont actives. Entre les entreprises dont le but est essentiellement de faire du profit, les acteurs du secteur de l'économie sociale qui ont une visée de réinsertion pro-

fessionnelle et des acteurs publics comme les CPAS, les différences sont énormes. Elles sont pourtant en concurrence sur le même marché et sont soumises aux mêmes obligations économiques. Pour Concertes, les entreprises d'économie sociale s'efforcent d'offrir à des personnes exclues du marché du travail des emplois durables et de qualité. Elles mettent aussi l'accent sur la formation et l'acquisition de compétences et assurent l'encadrement des travailleurs dans le but de leur permettre de développer leur autonomie sur le marché du travail. Mais le système de financement, qui met tous les acteurs sur le même pied, ne permet pas de compenser les coûts liés à une telle gestion, alors que la création d'emplois durables pour les personnes éloignées du marché de l'emploi était justement à l'origine de la création du système des titres-services.

Les entreprises d'économie sociale espèrent donc que la régionalisation de cette compétence sera l'occasion d'un rééquilibrage

Les entreprises d'économie sociale demandent que les conditions d'agrément des sociétés de titres-services soient renforcées afin de n'en ouvrir l'accès qu'aux opérateurs véritablement soucieux de créer des emplois durables de qualité.

et espèrent que les pouvoirs régionaux compléteront le système par des mesures structurelles soutenant leur action propre, qui développe une plus-value sociale importante. Elles demandent aussi que les conditions d'agrément des entreprises soient renforcées afin de n'en ouvrir l'accès qu'aux opérateurs véritablement

soucieux de créer des emplois durables de qualité.

RESTREINDRE L'AGRÈMENT

Comme le rappelle Sébastien Perea, « *les acteurs de l'économie sociale estiment que ça a été une erreur d'autoriser l'octroi de l'agrément aux opérateurs privés à but de lucre. Ils sont donc favorables à une restriction de l'agrément aux opérateurs sans but lucratif ou à finalité sociale. Ces opérateurs maximalisent les plus-values sociales du dispositif, notamment les aspects de qualité de l'emploi des aides-ménagères.* »

Au-delà des transferts de compétences et de moyens budgétaires, cette régionalisation sera l'occasion d'une nouvelle discussion des priorités politiques dans un contexte global où les moyens disponibles ne sont pas forcément en expansion. L'inquiétude n'est donc pas surfaite...

José GÉRARD

INDICES

BRUYANTS. La ville d'Anvers a fait fermer pendant un mois une église africaine située à Deurne suite à des plaintes du voisinage. Celui-ci ne supportait plus les nuisances sonores occasionnées par des chants, tard le soir et le week-end. Si les fidèles de cette église avaient été de bons Flamands, Bart De Wever aurait-il pris la même décision ?

MODE. Certains « hipsters », ces jeunes gens très « tendance » que l'on croise dans les endroits les plus hype de la planète où le look est roi, adoptent le style « amish » du nom d'une secte anabaptiste qui refuse la modernité et dont les vêtements n'ont pas changé en plus de deux siècles.

INTERDICTION. Le culte musulman est devenu illégal en Angola, pays peuplé de 95% de chrétiens et de 1% de musulmans.

OUVERTURE. « *L'Islam et le christianisme ont besoin de dialogue aujourd'hui plus que jamais car à la base des conflits entre les religions se trouvent surtout l'ignorance et le manque de connaissance réciproque* », a déclaré le nouveau président iranien, Hassan Rohani.

ALERTE. Sayeeda Warsi, musulmane et ministre anglaise chargée des questions religieuses et des communautés, estime que les chrétiens seraient dans certaines régions « *en danger d'extinction* », particulièrement au Moyen-Orient.

LA PAIX JUSTE. « *La paix juste est un élément crucial des orientations stratégiques du Conseil Œcuménique des Églises* », a déclaré son secrétaire général, le pasteur Olav Fykse Tveit, à l'issue de la X^e assemblée générale du COE en Corée du Sud.

